



COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE CGT DES SERVICES PUBLICS DES BOUCHES DU RHÔNE

4, Boulevard Marcel Pagnol – L'ATRIUM - 13090 Aix en Provence

LETTRE OUVERTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

L'accueil des enfants dans les écoles maternelles se dégrade toujours d'avantage

Et ce, depuis la mise en œuvre du décret « MORANO », qui permet l'augmentation du nombre d'enfants ... **la sécurité, le développement et le rythme de vie** de nos petits ne sont plus au centre des préoccupations de nos politiques. Seule la baisse des coûts les préoccupe au détriment de la qualité du service rendu.

- Le manque de personnel met à mal le bien-être et la sécurité des enfants.
Nous réclamons 2 ATSEM par classe enfantine sur l'ensemble de la journée.
- Les quotas Enfants/Adultes, de surveillance cantine et de cour sont souvent trop bas, tant pour les personnels, qui se sentent comme des « maltraitants », que pour les enfants, ne bénéficiant pas d'un véritable temps de repas, leur permettant de « souffler » et d'acquérir l'autonomie.
Nous réclamons, la création d'un quota national : d'un adulte pour 8 enfants en cantine et d'un adulte pour 12 enfants dans la cour.
- **Nous réclamons également**, toujours dans ce même souci de sécurisation du milieu de l'enfant et comme précisé par le décret, **la présence de deux adultes, minimum, tout au long de la journée** auprès des enfants, **dortoir compris.**
- **L'ATSEM** qui a un rôle primordial dans la journée de l'enfant, **doit absolument être recruté sur diplôme, concours et être formé tout au long de la carrière** afin de répondre aux besoins évolutifs et favoriser la sécurisation du milieu de l'enfant.
- Afin que cet accompagnement de l'enfant soit réel et continu, **nous réclamons la mise en place d'une brigade de remplaçant(e)s volontaires permettant le remplacement systématique et immédiat** des agents absents.
- La généralisation du multi-métier ou multi-tâches n'est pas facteur d'efficacité. Chaque métier est porteur de compétences. Chaque compétence doit répondre à un besoin. La multiplication des métiers sur un même agent favorise la dissolution des compétences et par la même, une dissolution de l'efficacité.
Nous réclamons donc la suppression au sein de l'art 2 du décret 92-850 les parties concernant : l'entretien des locaux, l'activité dans les centres de loisirs ainsi que l'assistance au personnel enseignant dans des classes ou établissement accueillant des enfants handicapés (les ATSEM ne sont pas des AVS).

Les assises de l'école maternelle se sont tenues le 28 et 29 mars 2018. La CGT considère que ces assises n'ont pas proposé d'avancées significatives en réponse tant aux besoins des enfants qu'aux légitimes revendications des ATSEM. Par contre, les débats sous-entendaient la disparition progressive de l'école maternelle publique et à cela s'ajoute le désengagement financier de l'Etat favorisant ainsi la casse du service public de la petite enfance.

N'oublions pas que les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain.

De ce fait nous ne devons pas uniquement parler de coût mais d'investissement pour l'avenir. La question doit se poser en termes de choix politiques. Il faut que nos élus politiques fassent en sorte que l'école maternelle publique soit une priorité répondant aux enjeux de la société de demain.

Parents, pour vos enfants et avec nous, réclamons une école maternelle du 21^{ème} siècle efficace et humaine.